



CONCLUSION

Réenchanter la démocratie et la fabrique des politiques publiques

Nathalie Schiffino

DES MODÈLES DE DÉMOCRATIE (EN GUISE D'INTRODUCTION)

« Ta manière de penser est très XX^e siècle », peut aujourd'hui rétorquer un.e jeune adulte à un senior. Qu'est-ce que cela signifie ? Quelles différences le XXI^e siècle apporte-t-il à la manière de penser ? Et si, selon la locution latine *verba volant, scripta manent*, nous publions parce que les écrits nous survivent, que voulons-nous laisser à celles et ceux qui nous liront à propos de la démocratie et des politiques publiques ? Que veulent dire la réactivité et l'imputabilité pour la toute première génération du XXI^e siècle, pour les jeunes qui ont dix-huit ans maintenant et dont certains piloteront la fabrique de l'action publique demain ? Que leur laisser sur ce que nous savons d'elles dans leur articulation à la démocratie, à ce régime politique largement disséminé à travers la planète ? La réactivité et l'imputabilité sont-elles des notions du XX^e siècle, ancrées dans une démocratie représentative qu'il convient de dépasser ?



D'abord, il ne serait pas complètement inutile de rappeler que les cadres de pensée du XX^e siècle sont fondamentalement liés à l'ingénierie décisionnelle qui a été mise en place dans les pays situés depuis l'Europe de l'Ouest jusqu'aux frontières Pacifique du Canada et des États-Unis d'Amérique. La réactivité et l'imputabilité sont conceptualisées à partir des systèmes occidentaux, électifs et attachés à la représentation. Certes, ces mécanismes de suffrage progressivement élargi à l'universel sont mis en œuvre à large échelle à travers le globe. Même lorsque des pays sont partiellement démocratiques et les élections au suffrage universel limitées dans leur effectivité (absence de compétition électorale, bourrage des urnes, falsification des résultats, etc.), les fondements de réactivité et d'imputabilité restent invoqués en principe.

Paradoxalement, la démocratie s'affiche pourtant en recul. Sur les 193 États reconnus par l'Organisation des Nations Unies (ONU), moins de la moitié – soit 45 % – seraient libres. Ils se situent majoritairement sur l'axe ouest-atlantique (à l'exception de quelques pays latino-américains, du sud de l'Afrique et du continent australien). Par contraste, 30 % des États ne seraient que partiellement libres (en Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest et à son sud-est) et 25 % des pays seraient dominés par des régimes politiques autoritaires, voire totalitaires¹.

Le fait que la démocratie soit considérée comme étant en recul, sous tension, en transformation (Papadopoulos 2013 ; Rosanvallon 2015) constitue indéniablement un défi pour le XXI^e siècle.

Les scénarios futurs de la démocratie au XXI^e siècle (Sintomer 2016) requièrent de se poser les questions : quelles sont les déperditions dans la relation entre les gouvernants et les gouvernés ? Pourquoi les gouvernants ne sont-ils pas toujours réactifs aux préférences citoyennes ? Pourquoi les citoyens n'imputent-ils pas toujours la responsabilité de leurs actes aux mandataires publics ? Pourquoi les citoyens ne sanctionnent-ils pas toujours les décideurs publics ou ne les récompensent-ils pas toujours ? Cela change-t-il la fabrique des politiques publiques ? Attention, ces questions telles que formulées pourraient laisser penser erronément que la démocratie au XXI^e siècle sera triste, autant, voire plus dysfonctionnelle qu'au XX^e siècle. Au contraire, nous partons du principe que tout ne sera pas forcément amplifié

1. *Freedom House* (2018), consulté en mai 2018. D'autres enquêtes conduisent à des résultats convergents ; voir, par exemple, *Global Democracy Ranking* ou *The Economist (Intelligence Unit) Democracy Index*.



dans la suite du XXI^e siècle et que, non, ce n'était pas mieux avant, ainsi que s'exclame le philosophe Michel Serres 

Ces questions réfèrent en réalité directement à la réactivité et à l'imputabilité qui servent d'indicateurs sur la qualité de la démocratie. Inspirés par l'analyse systémique (Easton 1974 [1953]) qui caractérise un système politique en fonction de ce qui y entre (*input*) et de ce qui en sort (*output*), certains auteurs, dont Scharpf (2000), ont montré combien il est important qu'un régime démocratique puisse compter sur la participation des citoyens (*input*) et sur les résultats que les décideurs publics produisent (*output*) en réponse aux attentes que les citoyens expriment à travers leur participation.

La première légitimité, par les inputs, consacre le «gouvernement *par* le peuple» : les choix politiques sont considérés comme légitimes pour autant qu'ils reflètent la volonté des citoyens, c'est-à-dire qu'ils découlent des préférences exprimées par les membres d'une communauté, que ce soit par la représentation, la démocratie directe et/ou la délibération. La seconde légitimité, par les outputs, repose sur le principe démocratique du «gouvernement *pour* le peuple». De ce point de vue, les choix politiques sont légitimes s'ils favorisent effectivement le bien-être de la communauté, ce que cherche à estimer l'évaluation des effets des politiques appliquées. (Jacob et Schiffino 2007 : 26)²

La légitimité et la qualité des *outcome* (résultats pour les bénéficiaires finaux des politiques publiques) dépendent en grande partie du processus qui y ont conduit (*throughput*). C'est un apport de la fin du XX^e siècle et des deux premières décennies du XXI^e siècle que d'avoir placé la focale sur la gouvernance, c'est-à-dire sur la manière dont d'autres acteurs que les élites politiques et administratives, et notamment les citoyens (individuels ou organisés), sont associés à la fabrique de l'action publique (Schmidt 2016).

Les théories de la démocratie ont toujours pensé l'association des citoyens aux processus de décisions publiques puisque c'est le fondement même du régime démocratique. À une extrémité du continuum entre participation et représentation, des théories ou modèles de démocratie confèrent aux élections un rôle central quant à la manière de produire et de mettre en œuvre des politiques publiques. La réactivité et l'imputabilité s'y trouvent souvent conciliées en termes de reddition de comptes, en anglais *accountability*, c'est-à-dire le fait que les gouvernements soient tenus pour responsables des résultats de leurs actions passées, ce qui les poussera à anticiper

-
2. Voir aussi le chapitre 5 par Mohamed Djouldem, pour une définition générale de légitimité à l'entrée et à la sortie du système politique, intégrant les notions de réactivité, d'imputabilité, de la légitimité et de transparence.



les jugements des électeurs (Przeworski *et al.* 1999). À l'autre extrémité du continuum, des modèles ont promu une association constante et influente des citoyens à la fabrique des politiques publiques, au-delà du cycle électoral. Les premiers travaux (Arnstein 1969 ; Pateman 1970) ont ouvert la voie aux recherches scientifiques sur les démocraties participative et délibérative comme formes distinctes de la démocratie représentative. Au XXI^e siècle, les auteurs s'accordent généralement sur le fait que « contrairement à ce qu'on imagine, les mécanismes de participation directe ne sont pas une alternative à la représentation ni à l'expertise, mais bien un complément à celles-ci » (Fung 2006 : 66).

C'est généralement en période de *policy failures*, selon P. Hall, ou de changement de référentiel, selon P. Muller³, que se produisent des révolutions paradigmatiques, c'est-à-dire, selon Kuhn (1972/1962), des transformations radicales sur le consensus établi au sein de la communauté scientifique quant à la manière de concevoir la réalité et les construits sociaux. La mise sous tension de la démocratie (Papadopoulos 2013 ; Rosanvallon 2015) atteste qu'elle constitue un régime mutant et donc conforme à sa nature intrinsèque : la démocratie est le seul régime politique qui entend les critiques qui lui sont adressées, ouvre le débat à leur sujet et s'y adapte au moins partiellement, modifiant ses acteurs et ses structures pour intégrer des modifications quand ces dernières s'avèrent nécessaires. Quels éléments semblent particulièrement cruciaux dans ce sens ?

TRANSPARENCE, CONFIANCE ET POUVOIR

La transparence est une exigence de la démocratie dont l'importance ne se démentira pas tout au long du XXI^e siècle, faisons-en le pari. Les politiques en matière de finances publiques illustrent la primauté qu'a prise la transparence dans les récits des institutions comme dans les attentes des citoyens⁴. Le fait que la transparence puisse être rhétorique, objet de parole, alors même que le contenu d'une politique (dans l'exemple, les finances publiques) peut être si complexe qu'il échappe à la compréhension, voire aux connaissances des citoyens, pose évidemment question. N'oublions pas, comme l'ont montré des précurseurs de la science politique (Platon, Machiavel), que la

-
3. Sur les fenêtres d'opportunité qui sont autant de moments auxquels des changements sont possibles, voir le chapitre 12, par Guillaume Lamy.
 4. Le lecteur trouvera dans le chapitre 5 par Mohamed Djouldem les questions relatives à la transparence des finances publiques.



parole telle qu'utilisée en politique peut devenir langue de bois, peut rendre l'action publique opaque au lieu de l'expliquer (Jacquy et Schiffino 2017).

Et ce n'est pas de l'opportunité du huis clos représentatif qu'il s'agit ici. Car des auteurs ont en effet montré que, pour les représentants, délibérer derrière des portes fermées peut augmenter la qualité des arguments échangés (Chambers 2004). Non, ici, il est question de la dissimulation qui peut aider des décideurs publics à se maintenir au pouvoir, au détriment de la transparence démocratique⁵. Le maintien au pouvoir serait une motivation pour agir sur la transparence dont un corrolaire est la confiance. Arrêtons-nous sur ces trois composantes démocratiques : pouvoir, transparence et confiance.

Ce qui est en jeu dans la réflexion sur la réactivité et l'imputabilité, ce sont les rapports de pouvoir. En démocratie, les décideurs publics doivent accepter d'écouter et de se laisser influencer par des citoyens⁶. Ces derniers peuvent agir à titre individuel ou organisé, ce qui pose la question de l'influence des *think tanks* et des groupes d'intérêt⁷. Certains citoyens s'avèrent être des experts⁸. Quel que soit le statut des interlocuteurs (citoyens, experts, associations ou individus) que les décideurs publics acceptent d'écouter, les transformations des structures démocratiques dépendent de la volonté des mandataires⁹ : c'est le dilemme et le paradoxe du régime démocratique, entre représentation et participation, entre transparence et efficacité, entre réactivité et imputabilité.

On se souviendra qu'à un autre siècle, Machiavel conseille au Prince de n'être parfois ni réactif ni imputable de sa manière de rester au pouvoir¹⁰. On se souviendra également que, dans la conceptualisation que nous offre le politologue Dahl (1973), le pouvoir comporte une dimension de coût, à la différence de la notion d'influence. Alors que l'influence peut procurer

5. Au chapitre 7, Corinne Mellul aborde de telles questions, y compris à partir des précurseurs de la science politique.

6. Cette nécessité est mentionnée au chapitre 6 par Antonin Lacelle-Webster.

7. Sur les groupes d'intérêt, le lecteur trouvera des éléments dans le chapitre 11 par Marc Tremblay-Faulkner. Sur les *think tanks*, le lecteur peut se reporter au chapitre 12 par Guillaume Lamy et au chapitre 14 par Rosetta Collura.

8. Voir le chapitre 13 par Guy-Serge Côté.

9. Se reporter au chapitre 6 par Antonin Lacelle-Webster.

10. Nicolas Machiavel vit de 1469 à 1527 et son œuvre intitulée *Le Prince* est datée de 1513. Machiavel dédie son ouvrage au prince Laurent de Médicis qui vécut de 1492 à 1519. Nous sommes bien loin du XXI^e siècle mais le chapitre 7 (sur le conseil de Machiavel) par Corinne Mellul nous rappelle l'utilité de maîtriser les classiques.



des gains à celui qui s'y soumet, le pouvoir constitue, selon Dahl (1973 : 74), « un cas spécial d'influence qui implique des pertes sévères pour qui refuse de s'y conformer ». On aura spontanément tendance à appliquer la terminologie aux citoyens. Ainsi, en démocratie, les citoyens disposent de droits qui s'apparentent à des avantages, mais ils sont également redevables d'obligations et se soumettent à des devoirs qui comportent une part de contrainte. Ils s'y soumettront pour éviter des pertes (une amende, une peine de prison, par exemple, qui les privent respectivement d'argent ou de liberté). Opérons à présent une translation des notions de Dahl aux décideurs publics (auxquels l'auteur accordait d'ailleurs une grande attention dans ses travaux). En démocratie, dans une réflexion sur la réactivité et l'imputabilité, n'est-il pas intéressant de considérer ces deux dernières comme des coûts qu'encourent potentiellement les décideurs publics lorsqu'ils répondent aux attentes des citoyens et sont rendus responsables des résultats de leurs actions, lesdits décideurs se soumettant donc au pouvoir des citoyens ?

De même, les experts ont le pouvoir de clore un débat en vertu de l'autorité qui leur est conférée dans les structures démocratiques. Pour Dahl (1973 : 86-87), l'autorité est une influence légitime¹¹. Les politiques en matière de sciences et technologies illustrent le fait que les experts peuvent être écoutés davantage que les citoyens même lorsque des mécanismes participatifs sont mis en place¹². Quand arrive-t-il que ce soient des citoyens qui closent un débat ? Ils ne parviennent à influencer la fabrique de l'action publique qu'à travers des mécanismes directs comme le référendum. L'outil référendaire est celui qui paraît le plus influent aux yeux des décideurs publics¹³. Et encore se souviendra-t-on de deux limites à l'utilisation du référendum. Premièrement, hormis la technique de votation populaire en Suisse où une procédure complexe laisse néanmoins une marge d'initiative aux citoyens, le référendum est souvent utilisé quand des élites politiques le décident, par une décision *top-down* donc. Deuxièmement, si – ou même quand – la décision que les citoyens expriment par référendum va à l'encontre des intentions politiques, les décideurs publics peuvent utiliser les structures démocratiques pour poursuivre autrement le processus décisionnel. Les

-
11. Dahl lui-même revient à Machiavel pour souligner que, tout intéressé qu'était Machiaval par les rapports sociaux de pouvoir, il n'en utilisait pas moins une variété de notions sans les définir (Dahl 1973 : 50).
 12. Le chapitre 13 par Guy-Serge Côté détaille ceci à partir du projet de réseau électrique métropolitain dans lequel intervient le Bureau des audiences publiques du Québec.
 13. Voir le chapitre 6 par Antonin Lacelle-Webster.



événements sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe en 2005, entourant les référendums en France et aux Pays-Bas, en ont attesté. Les structures nationales et européennes ont dépassé les « non » référendaires en travaillant sur le traité de Lisbonne (signé en 2007).

Dès lors, quelle confiance les citoyens peuvent-ils ressentir envers les structures démocratiques, les mécanismes de réactivité et d'imputabilité? À en croire les sondages d'opinion, la confiance des citoyens envers les gouvernements et les parlements reste faible, et ce de manière chronique depuis plusieurs générations¹⁴. Lequel d'entre nous se satisferait d'un 2 ou 3 sur une échelle de 10 pour caractériser une personne dont elle se sentirait proche, dont elle aurait l'impression qu'elle réagit à nos attentes (réactivité) et se montre responsable dans sa relation avec nous (imputabilité)? Au départ d'une relation, la confiance relève du pari: nous espérons que la personne en qui nous essayons de placer notre confiance va faire ce qu'elle dit, va répondre à nos attentes, va tenir ses promesses. À terme, selon la manière dont cette relation évolue, en fonction des apprentissages que nous en retirons, nous maintenons ou pas notre confiance en la personne. Et certainement, nous nous engagerons dans d'autres relations en tenant compte de cette expérience.

Que se passe-t-il à l'échelle, non plus de deux individus, mais de notre société politique?¹⁵ La mémoire collective semble avoir retenu que les représentants et les institutions politiques sont peu fiables. Cette perte de confiance et le désenchantement qui l'accompagne se manifestent également à l'égard des experts¹⁶. En 2018, cet apprentissage collectif reste prégnant. Prenons la France comme exemple: à l'occasion des élections présidentielles de 2017, elle a vu en Emmanuel Macron une possibilité de changement rarement ressentie au cours des précédentes échéances électorales. En 2018, les politologues français constatent que

les principaux ressorts de la défiance politique continuent d'agir et de se manifester. Ce rapport désenchanté des Français à la politique trouve ses racines dans des inégalités politiques, sociales, culturelles que l'élection d'Emmanuel Macron n'a pas entamées. Certains indicateurs de notre enquête montrent

-
14. Au chapitre 7, le lecteur trouvera quelques résultats du Pew research Center et des Eurobaromètres, présentés par Corinne Mellul.
 15. Au chapitre 9 par Jean Crête, Lisa-Maureen Birch et François Pétry, le lecteur constatera que le citoyen se base sur son propre vécu quand il observe un parti politique.
 16. Au sujet des experts, voir le chapitre 13 par Guy-Serge Côté, et plus précisément sur le désenchantement à l'égard de l'expertise.



même une inquiétante érosion de la confiance institutionnelle. La route sera longue pour « inverser la courbe » de la défiance¹⁷.

PLUSIEURS MANIÈRES POUR QUE LA FABRIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES SOIT DÉMOCRATIQUE

Dans la suite du XXI^e siècle, comment faire face à cette relation désenchantée? Quels critères devrions-nous mobiliser pour déterminer si une relation entre gouvernés et gouvernants comprend de la réactivité et de l'imputabilité? Quelles en seraient les composantes fondamentales? En quoi ces dernières nous garantiraient-elles une gestion efficace et durable de notre société politique? Il est évident que tout citoyen accepte davantage les bénéfices que les coûts (qui constituent une dimension inhérente du pouvoir, nous l'avons mentionné). Les impôts sont autant de coûts nécessaires au fonctionnement des structures ~~démocratiques et~~ publiques que le citoyen peut contester. Un.e mandataire politique qui décide de lever de l'argent à des fins publiques aura moins de chances d'être réélu.e¹⁸ et les promesses d'augmenter des taxes (l'expression en elle-même est intrigante car elle s'apparente à un oxymore) sont moins susceptibles d'être tenues¹⁹. Quelle ingénierie démocratique s'impose pour favoriser le vivre ensemble?

Un premier élément important est l'intégration de mécanismes participatifs aux processus de décision publique. Une telle intégration peut être analysée dans une perspective critique comme une technologie d'action publique (O'Miel *et al.* 2018). Dans une démarche compréhensive, cet angle d'analyse ingénierique peut s'enquérir de la question cruciale de savoir si les avis citoyens ont des effets sur la fabrique des politiques publiques. Les expériences montrent que ce n'est pas systématiquement le cas. Il semblerait, par exemple, que des pétitions par les citoyens (notamment en ligne) soient peu, voire pas du tout, prises en compte par les gouvernements et les parlements, ce qui discrédite le mécanisme²⁰. De même, et c'est une autre illustration,

17. Sciences Po, « Baromètre de la confiance politique, vague 9 », 29 janvier 2018, en ligne [<http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/rapports/la-defiance-politique-persiste-et-signe/>] (consulté en mai 2018).

18. Le chapitre 4 par Jérôme Couture est explicite à cet égard.

19. Ce sont des résultats de recherche exposés au chapitre 8 par François Pétry, Dominic Duval et Lisa-Maureen Birch.

20. Le lecteur trouvera des données chiffrées et des extraits d'entretiens avec des représentants politiques au chapitre 6 par Antonin Lacelle-Webster.



des groupes d'intérêt qui agissent comme des experts dans le cadre d'une consultation publique exercent peu d'influence sur les décideurs politiques²¹.

Un deuxième angle d'analyse possible est d'examiner dans quelle mesure les promesses électorales sont tenues. Dans ce cas, on s'intéresse moins à la manière dont les citoyens sont invités à délibérer et davantage à la prise en compte de leur avis par le biais du vote à l'occasion d'élections. Dans un référentiel représentatif plutôt que délibératif, l'action de voter, de choisir un candidat et/ou un parti politique, compte²². On pourrait d'ailleurs avancer que cet argument est d'autant plus fort que le vote n'est pas obligatoire dans une société politique. Le taux d'abstentionnisme est scruté à chaque échéance électorale et doit être mis en rapport avec la confiance que nous évoquions plus haut.

Une troisième approche découle de la deuxième : elle consiste à examiner si les partis politiques respectent leur programme. Il existe des prédicteurs de la réalisation des promesses électorales²³. Le fait que les partis politiques accèdent au gouvernement peut impliquer un écart par rapport à leur idéologie dans la fabrique des politiques publiques²⁴. Les citoyens n'y voient manifestement pas une source de réactivité ni d'imputabilité. En France, en 2018, seulement 9 % des citoyens se disent plutôt confiants dans les partis politiques. 87 % disent n'avoir « plutôt pas » (44 %) voire « pas du tout » (43 %) confiance dans les partis politiques²⁵. Les partis engrangent le plus faible score de toutes les organisations à propos desquelles les citoyens sont sondés, ne recueillant aucune marque de « très grande confiance » alors que d'autres organisations (les banques et les médias) en recueillent au moins 1 %. À titre indicatif, le même type de constat avait été posé au Canada et notamment au Québec (Pelletier et Couture 2011).

DONNÉES PROBANTES ET EXPERTISE

Pour pallier les déficits constatés dans les trois premières approches, une tendance consiste à mettre à l'avant-plan les données probantes : celles-ci

21. Voir le chapitre 11 par Marc Tremblay-Faulkner.

22. Le lecteur pourra réfléchir à cette dynamique grâce au chapitre 3 par Jérôme Couture.

23. Le lecteur en trouvera une analyse et trois nouveaux prédicteurs dans le chapitre 8 par François Pétry, Dominic Duval et Lisa-Maureen Biech.

24. Le constat est posé par Jean Crête, Lisa-Maureen Bich et François Pétry au chapitre 9.

25. Sciences Po, op. cit.



contribueraient à rendre les politiques publiques plus efficaces et efficientes²⁶. L'idée n'est pas neuve : elle sous-tendait la démarche des pères fondateurs de l'analyse des politiques publiques (Lerner et Lasswell 1951). Le ~~con~~cept de *policy orientation* par Lasswell ordonnait aux politiques publiques de répondre à des problèmes concrets qui se posent dans la société en conciliant science et politique. L'ouvrage de Lerner et Lasswell (1951) proposait d'ailleurs à cette fin des outils de mesures quantitatifs, des modèles pour communiquer avec les groupes dont le comportement devrait être orienté, des techniques d'interviews dans lesquelles Likert en personne expliquait la méthode, etc.

Mais en 2018, dans notre réflexion sur les données probantes, où se trouve le citoyen ? Quelle place occupe-t-il ? Le XXI^e siècle est par excellence celui des données disponibles en grande quantité et pouvant être traitées rapidement. Les gouvernements, mais aussi la société civile, surtout par l'intermédiaire des associations (plus que par des citoyens isolés) exploitent les données disponibles, s'intègrent dans des réseaux de recherche, y compris universitaires, et produisent un savoir profane à destination des décideurs publics²⁷. Dans cet esprit, même le citoyen peut, voire doit, être un acteur qui apporte une plus-value aux processus de décisions, par son savoir d'expérience. Le savoir se veut utile et pratique. Est-ce synonyme de démocratisation des politiques publiques ? Le marqueur d'une évolution serait plutôt à chercher du côté de l'acceptabilité sociale. Les données probantes seraient une aide à la décision mais elles devraient pour cela s'inscrire dans des mécanismes participatifs (René *et al.* 2013).

Le lien avec l'expertise est évident et c'est un cinquième élément à prendre en considération pour apporter des réponses aux questions posées. C'est l'expertise des *think tanks* et celle des groupes d'intérêt, davantage que leur statut, qui favorise une réactivité et une imputabilité de la part des décideurs publics. L'offre d'informations par les citoyens individuels ou associés, par les groupes d'intérêt, par les *think tanks* peut inverser les rapports de pouvoir dans la mesure où elle influence le contenu des politiques publiques. Mais en réalité, une telle influence est difficilement mesurable²⁸. De plus, les relations entre experts et décideurs publics ne sont pas neutres *a priori*.

26. Le lecteur trouvera diverses réflexions, notamment sur l'utilisation imposée des données probantes dans ce sens, dans le très intéressant chapitre 10 par Pierre-Olivier Bédard et Alexandra Mallet.

27. Le point de vue est soutenu au chapitre 11 par Marc Tremblay-Faulkner..

28. Ce que le chapitre 11 par Marc Tremblay-Faulkner souligne également.



Certains experts peuvent être sélectionnés en fonction de leur proximité avec les représentants et leurs partis politiques²⁹. L'expertise ne garantit pas une relation réactive ni imputable en soi, pas plus que les composantes précédentes. Elle ne conduit pas par nature à une gestion efficace ou durable de notre société politique. La clé des rapports de pouvoir dans une société qui se soucie d'injecter de la démocratie dans la fabrique de ses politiques publiques réside ailleurs.

L'INTÉRÊT DU CITOYEN

Pour que le lien entre démocratie et politiques publiques soit fort, il faut que les citoyens interviennent et donc il faut qu'ils s'intéressent à la démocratie et aux politiques publiques. Pour cela, il faut qu'ils y prêtent attention, ayant développé le sentiment que les politiques les touchent directement. Chaque année, un professeur d'université a la grande chance de côtoyer des étudiants qui ont invariablement entre 17 et 19 ans. Pour introduire un cours de science politique, le professeur peut expliquer aux étudiants qu'ils peuvent ne pas s'intéresser à la politique, au politique, aux politiques publiques ; mais que comme le/la/les politique.s s'intéressent à eux pour tous les aspects de leur vie quotidienne, c'est relativement suicidaire. Qui d'entre nous ne prête pas attention à une personne ou à un phénomène qui l'influence, le contraint, le libère chaque jour ? Comment pourrions-nous être des intermittents de la démocratie ? Est-ce d'office ce que nous sommes si nous limitons notre participation à l'acte conventionnel de voter ? L'analyse des mobilisations citoyennes face au terrorisme et à l'organisation État islamique (autrement dénommée Daesh) ont montré que leur mise à l'agenda politique, médiatique et populaire a réduit le déficit démocratique³⁰. Autre cas, la politique climatique et notamment la taxation du carbone illustrent qu'il est essentiel que les citoyens s'intéressent à la fabrique démocratique de l'action publique pour pouvoir y acquiescer et, le cas échéant, s'y opposer. C'est par ce biais

29. Le lecteur en trouvera une illustration au chapitre 12 par Guillaume Lamy.

30. Ceci est brillamment exposé dans le chapitre 2 par Laura Pelletier et Justin Massie. D'une manière claire et étayée, les auteurs montrent qu'au Canada, le débat électoral a intégré la politique étrangère et plus spécifiquement la lutte contre le terrorisme. L'imputabilité du gouvernement Trudeau s'en est trouvée confortée même si l'influence des partenaires internationaux ne permet de prendre en compte (réactivité) uniquement l'opinion publique nationale.



que les citoyens peuvent par exemple accepter une augmentation d'impôts qui les impactent comme les entreprises le sont aussi³¹.

Pour que les politiques publiques soient démocratiques, il faut que les citoyens interviennent à leur sujet, et donc s'y intéressent. Il est d'autant plus crucial que leurs avis soient pris en compte, au moyen du vote ou de la délibération : c'est bien là le propre de la réactivité et de l'imputabilité. Des mécanismes participatifs (commissions parlementaires ou auditions, consultations publiques, sommets thématiques ou états généraux) sont considérés comme importants par la majorité des représentants politiques³². Mais dans le même temps, ces mécanismes trouvent peu d'écho dans les institutions publiques. La faible réceptivité des institutions politiques aux mécanismes participatifs alimente le scepticisme des citoyens à leur égard. Si les citoyens prennent leurs distances à la fois avec les dynamiques représentatives et les mécanismes participatifs, ils se placent à l'extérieur des arènes où se fabriquent les politiques publiques. Ce processus pourrait partiellement contribuer à l'élitisme des politiques publiques par lequel les débats démocratiques se déroulent entre experts (*think tanks* notamment) et décideurs publics, sans que les citoyens y soient représentés³³. Or n'oublions pas que, parmi les quatre principes du gouvernement représentatif énoncés par Manin (1996), la démocratie implique que les citoyens conservent toujours leur liberté d'expression sur la politique en train de se faire³⁴.

DES ÉCHELONS, DES SECTEURS ET DES CITOYENS QUI SE MOBILISENT « CONTRE »

La dynamique démocratique, la relation de réactivité et d'imputabilité seraient-elles différentes, varieraient-elles selon les échelons de l'action publique (du local à l'international) ou selon les secteurs de politiques publiques (davantage en environnement qu'en finance, par exemple) ?

-
31. Le chapitre 3 par David Houle pose explicitement le lien entre l'intérêt continu des citoyens à l'égard de la tarification du carbone et leur acceptation de cet instrument d'action publique.
 32. Le lecteur trouvera des statistiques à ce sujet au chapitre 6 par Antonin Lacelle-Webster.
 33. Ce point de vue est défendu par Guillaume Lamy au chapitre 12.
 34. Les quatre principes du gouvernement représentatif, tels qu'énoncés par Manin, sont : (i) les gouvernants sont désignés par des élections à intervalles réguliers ; (ii) les gouvernants conservent une relative indépendance dans leurs décisions ; (iii) les gouvernés s'expriment sans être soumis au contrôle des gouvernants ; et (iv) les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion.



En fonction des échelons, la réponse est oui et elle se décline de diverses manières. Si l'État est fédéral, la probabilité que les promesses soient tenues diminue avec les conflits de compétence, la restriction des transferts budgétaires, et donc le niveau fédéré se trouve impacté³⁵. En Belgique (un exemple d'État fédéral comme le Canada), c'est aux échelons locaux et fédérés que des mécanismes participatifs ont été prévus. Depuis 2012, le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation encourage en son article L1321-3, et en Wallonie, les pouvoirs locaux à financer des projets portés par des associations. Depuis le 31 janvier 2014, les Régions sont autorisées par l'article 39 bis de la Constitution à organiser des consultations populaires dans leur vaste champ de compétences (économie, transport, environnement, par exemple). Lorsque des mécanismes participatifs ne prennent pas en compte les débats démocratiques qui se développent à l'échelon local, ils semblent déconnectés des décisions publiques auxquelles ils sont supposés contribuer (Bobbio et Melé 2015 : 18). Il est significatif que la plupart des mécanismes participatifs soient mis en place, de manière *top-down*, par les pouvoirs publics et à l'échelon local dans de très nombreux pays (Jacquet *et al.* 2015 : 176).

En fonction des secteurs, la réponse est plutôt négative : la relation de réactivité et d'imputabilité, les rapports de pouvoir en démocratie, ne diffèrent pas fondamentalement selon le secteur de politiques publiques considérées³⁶. Diverses raisons et plusieurs considérations peuvent être développées à cet égard, à travers quelques exemples. Avant de les aborder, ayons en tête ce que nous avons déjà abordé : l'opinion des citoyens, particulièrement lorsqu'ils endossent leur rôle d'électeurs, exerce une influence sur les politiques saillantes dont il est raisonnable de penser qu'elles diffèrent des politiques destinées à des groupes cibles restreints, brillamment analysés par Schneider et Ingram (1993).

35. Voir le chapitre 8 par François Pétry, Dominic Duval et Lisa-Maureen Birch.

36. Nous parlons bien ici de *secteurs* (politique étrangère, environnement ou finances seront pris en exemple) et non de *types* tels que catégorisés notamment par Lowi. Ce dernier distinguait des politiques de type distributif, constituant, régulateur ou redistributif qui se différencient par des probabilités de coercition et des vecteurs de coercition différents. En fonction des types de politiques, des acteurs différents peuvent exercer plus ou moins d'influence. Ainsi, un président américain pourrait agir davantage sur des politiques redistributives et un parlement sur des politiques constituantes. Bien que Lowi pose la question de la relation entre politiques publiques et démocratie et qu'il considère que les premières déterminent la seconde, selon la formule devenue célèbre, *policies determine politics*, il ne nous aide pas à aborder les relations de réactivité et d'imputabilité en fonction des secteurs de politiques publiques (Lowi 1972 : 300, 308, 299).



La politique étrangère donne lieu à peu de mécanismes participatifs. Par contre, elle peut faire l'objet d'attention en période électorale et même se retrouver au cœur de promesses adressées par les partis politiques aux citoyens³⁷. Emmanuel Macron a ainsi fait une priorité de la politique européenne et il a rebaptisé le nom du portefeuille ministériel en Ministère de l'Europe (placée en avant, donc) et des Affaires étrangères. Les politiques de changement climatique ont traditionnellement été le terrain de mécanismes participatifs. L'environnement se retrouve également dans tout programme électoral, quelle que soit l'idéologie du parti. Les enjeux de durabilité dans le secteur climatique et plus largement environnemental sont saillants au XXI^e siècle. Toutefois, les citoyens ne jouent pas un rôle moteur dans la formulation de politiques publiques³⁸. Les politiques budgétaires ont été directement – même si partiellement – placées entre les mains de citoyens par le biais du mécanisme des budgets participatifs. Pour autant, les décideurs publics ne sont pas institutionnellement contraints de s'intéresser aux citoyens qui s'abstiennent de voter. La participation électorale serait une façon, pour les citoyens, de marquer leur opposition à des politiques budgétaires et notamment de taxation³⁹.

Il est vrai que les citoyens ont davantage tendance à se mobiliser « contre » plutôt que « pour » un phénomène politique. C'est lorsqu'il s'agit d'imputer des sanctions (entendue comme action contre) que la participation électorale est la plus élevée et elle peut également marquer une résistance au changement⁴⁰. Outre le vote, d'autres modalités de participation, non conventionnelles cette fois, peuvent dénoter une capacité d'influence des citoyens sur les politiques publiques et leur fabrique démocratique. Les manifestations sont une de ces modalités. Dans la rue, en-dehors des institutions publiques, sans mécanismes délibératifs, les citoyens peuvent peser sur les rapports de pouvoir. Les contacts formels et informels, les résultats d'enquêtes et de sondages, les grèves, les revendications largement relayées

37. Le chapitre 2 par Laura Pelletier et Justin Massie fournit au lecteur beaucoup d'informations pertinentes à ce sujet, dans le contexte canadien, mais avec des possibilités de montées en généralités.

38. C'est l'hypothèse défendue au chapitre 3 par David Houle.

39. L'hypothèse est testée et vérifiée au chapitre 4 par Jérôme Couture.

40. Ces tendances sont observées au chapitre 4 par Jérôme Couture.



restent la principale possibilité pour les citoyens de réclamer réactivité et imputabilité quand elles ne leur semblent pas suffisantes⁴¹.

Quel que soit l'échelon d'action publique ou le secteur de politiques envisagé, c'est la dynamique d'opposition entre citoyens et fabricants des politiques publiques qui interpelle. Des groupes d'intérêt qui s'opposent à un projet peuvent paraître plus crédibles que ceux qui le défendent⁴². Comment faut-il considérer la prédominance de ce jeu d'opposition? Des auteurs proposent « de ne pas discriminer, parmi l'ensemble des pratiques de dissentiment, ce qui relève de la critique de ce qui n'en relèverait pas [...]. Il suffirait de remplacer "critique" par un autre terme désignant une autre pratique sociale – "contestation" ou "conformation" » (Rambaud 2017 : 494).

LA COMPLEXITÉ, LA CONGRUENCE ET LE CONFLIT

Une politique publique est considérée comme d'autant plus démocratique qu'elle est formulée dans le sens souhaité par les citoyens. En ce sens, la démocratie institutionnelle favorise généralement les politiques congruentes par rapport aux politiques conflictuelles. Intrinsèquement, cette préférence définit la réactivité : prendre en considération les attentes des citoyens implique d'y répondre dans le sens qu'ils souhaitent. L'imputabilité est source de conflits quand les citoyens estiment que les décideurs publics n'adoptent pas des politiques publiques dans le sens souhaité. C'est une explication possible de la stratégie conflictuelle souvent privilégiée par les groupes d'intérêt : ils s'opposent aux politiques qu'ils considèrent comme étant non congruentes⁴³. C'est également une explication plausible du fait qu'un gouvernement minoritaire a tendance à refuser une controverse et à repousser une décision controversée⁴⁴. Ce sont les rapports de pouvoir qui sont ici, à nouveau, au cœur de la rationalité des acteurs : pour les groupes d'intérêt, il s'agit de modifier les rapports de pouvoir ; pour un gouvernement minoritaire, il s'agit de rester au pouvoir dans une configuration institutionnelle qui l'affaiblit *de facto*.

41. Ces éléments ressortent des entretiens menés auprès des décideurs publics par Antonin Lacelle-Webster et analysés au chapitre 6.

42. Une telle conclusion est tirée au chapitre 11 par Marc Tremblay-Faulkner.

43. Le chapitre 11 en fournit une illustration dans le secteur environnemental au Québec.

44. Le lecteur trouvera au chapitre 3 des détails sur cette posture d'un gouvernement minoritaire.



La recherche de congruence et l'évitement du conflit jouent donc un rôle spécifique en démocratie lorsque la focale est placée sur la réactivité et l'imputabilité. Un gouvernement est considéré comme démocrate s'il reste en phase avec la majorité parlementaire. Un parti politique se doit de rester aligné sur sa base électorale et son idéologie⁴⁵. Dans ces deux premiers exemples, le conflit se joue avec les acteurs avec lesquels il est institutionnellement possible de le faire : le gouvernement est classiquement en conflit avec l'opposition parlementaire, un parti politique ferraille avec ceux qui promeuvent des projets de société distincts. Des actions politiques sont connotées positivement quand elles sont appréciées dans des sondages d'opinion. Ici, la dynamique est plus générale : des citoyens peuvent soutenir les initiatives de décideurs alors qu'ils n'ont pas voté pour eux au départ. En matière de politique étrangère et d'intervention militaire contre Daesh, ce sont les préférences de tous les Canadiens, globalement, qui concordent avec les actions gouvernementales, ce qui conduit à la conclusion d'un gouvernement réactif⁴⁶. Autre exemple, en matière de politique climatique, le report d'une taxation (en l'occurrence du carbone), est considéré comme une réactivité du gouvernement (minoritaire) aux attentes de la majorité des citoyens, l'opinion publique acceptant par ailleurs le principe de la régulation⁴⁷.

Pourtant, la dynamique d'oppositions est inhérente à toute vie politique. Le conflit est consubstantiel à la démocratie. La démocratie délibérative n'a pu faire l'économie de critiques relatives à sa recherche de consensus à tout prix pour dépasser les antagonismes (Goupy et Roman 2015). La démocratie représentative se nourrit des débats d'arguments et de contre-arguments qui éclairent parfois de manière contradictoire les enjeux à réguler. Les mobilisations citoyennes du début du XXI^e siècle se nourrissent de révoltes contre des structures fondamentales, que l'on songe aux *Indignados*, à *Occupy Wall Street*, à Nuit Debout, à Notre-Dame-des-Landes, entre autres. C'est le propre de la démocratie de ne pas résister aux résistances, mais de s'adapter aux critiques qui lui sont adressées. C'est le seul régime politique capable de le faire.

45. Les chapitres 8 et 9 approfondissent l'analyse relative aux partis.

46. Au chapitre 2, le raisonnement est sous-tendu par Laura Pelletier et Justin Massie à l'aide de données statistiques.

47. Les éléments conduisant à une telle décision et au constat d'un gouvernement réceptif sont développés au chapitre 3 par David Houle.



Face aux résistances citoyennes, les élites font parfois preuve de créativité⁴⁸ ; elles ignorent l'opinion publique et elles comptent sur la faiblesse législative si elles doivent assumer un leadership qui n'est pas congruent avec les attentes citoyennes⁴⁹. En conséquence, rien n'est automatique ni purement rationnel en matière de réactivité et d'imputabilité. Les réseaux d'acteurs sont complexes : leur nombre est grand, leurs intérêts souvent divergents, leurs idéologies parfois conflictuelles, les enjeux dont ils débattent généralement spécialisés. La complexité des réseaux d'acteurs implique que la recherche de congruence et la dynamique de conflit doivent trouver un équilibre, certes précaire.

L'ORDRE DES MOTS : DÉMOCRATIE AVANT POLITIQUES PUBLIQUES ? EN GUISE DE CONCLUSION

Pour atteindre cet équilibre, Giraud et Warin (2008) proposaient il y a dix ans une grille de lecture spécifique des politiques publiques et de la démocratie. Les auteurs commençaient par reconnaître que la fabrique des politiques publiques est l'expression de conflits, voire de relations de domination : des intérêts sociaux divergent, des échanges multiples intègrent des logiques contradictoires, la compétition mais aussi l'intégration sociale prévalent paradoxalement, comme les deux faces de Janus (Balzacq *et al.* 2014 : 231-232), dans la recherche de solutions à des problèmes publics (Giraud et Warin 2008 : 7). *Politiques publiques et démocratie*, titraient Giraud et Warin (2008) dans ce même ordre des mots, pour couvrir l'importance des représentations de la réalité sociale, en partie antagonistes et en partie partagées, sur des problèmes publics à traiter et sur des solutions à y apporter. Dans la tradition initiée par Jobert et Muller (1987), les contributeurs à l'ouvrage dirigé par Giraud et Warin investissaient des outils de l'analyse des politiques publiques (le référentiel, les forums hybrides, la controverse, la gouvernance et les réseaux d'acteurs, etc.), les mettant au service d'une réflexion sur la démocratie et les politiques dites institutantes : des politiques publiques qui sont abordées comme des relations de domination qui structurent le politique.

Au XXI^e siècle, penser *Démocratie* (d'abord) et *politiques publiques* dans le cadre de la réactivité et de l'imputabilité relance la réflexion sur ce que produisent les politiques publiques, y compris à partir de leur ingénierie.

48. Jérôme Couture pose le constat au chapitre 4.

49. C'est ce que constate David Houle au chapitre 3.



La production des *output* et des *outcome* est centrale pour la réactivité et l'imputabilité démocratiques. Cela permet aussi de redynamiser la réflexion sur le cadre représentatif et délibératif dans lequel sont produites les politiques publiques. Rompre la dichotomie entre représentation et délibération pour penser la participation sur un continuum reste crucial au XXI^e siècle. Le curseur, le marqueur du caractère démocratique des relations de réactivité et d'imputabilité est la prise en compte de la saillance des enjeux à partir d'une intervention citoyenne dans le respect de l'intérêt général et des valeurs démocratiques fondamentales. Le différentiel ne se situe pas dans les mécanismes de participation eux-mêmes. Ces derniers peuvent être multifformes et englober plusieurs degrés d'intervention citoyenne : voter (c'est-à-dire choisir de manière contraignante des décideurs publics et des contenus) mais aussi débattre avant le vote (c'est-à-dire argumenter et contre-argumenter sur les choix à trancher), délibérer mais aussi participer à la décision publique, contribuent tous aux relations de réactivité et d'imputabilité. En partie grâce à la controverse, ils permettent de faire ressortir ce que les citoyens considèrent comme des problèmes saillants et qui pourraient orienter la fabrique de l'action publique, ce qui contribue fondamentalement à l'accomplissement de la dignité humaine et au caractère démocratique des politiques publiques (Lasswell 1951 : 3-15 dans Lerner et Lasswell). Ce qui est certain pour tous les temps futurs, c'est qu'aucun régime ne pourra se revendiquer démocratique si les citoyens, leurs droits, leurs libertés, leur influence sur les décisions publiques ne sont pas au centre même de tout.

En guise de conclusion, faisons le point : de quoi avons-nous besoin ? Pour que des politiques publiques soient démocratiques à l'avenir, notamment réactives et imputables, faisons la synthèse de ce que nous avons appris : quels sont les acquis et les points d'amélioration ?⁵⁰ Nous avons besoin d'ingénierie, de procédures, en évitant la technodémocratie qui pourrait diminuer la participation citoyenne. Nous avons besoin d'experts sans verser dans l'élitisme des processus décisionnels. Nous avons besoin de critères et d'indicateurs pour poser les choix, sans déshumaniser ni les processus ni les contenus des décisions publiques. Nous avons besoin de données probantes et analysées rapidement en grande quantité, sans perdre la maîtrise des instruments. Nous avons besoin de projets politiques sur le long terme, sans instrumentaliser les citoyens dont la saillance des enjeux pourrait être biaisée.

50. La liste ne peut pas être exhaustive. C'est fondamentalement impossible. Les quelques éléments de la liste qui sont retenus ici reposent sur le contenu de l'ouvrage et son objectif.



Les défis pour combler ces besoins sont nombreux. Il faut gérer la complexité, celle des problématiques, celle des réseaux d'acteurs, de leur nombre et de leur caractère multiscalaire, la complexité des interactions, car toute communauté politique comporte une part de conflictualité. Il faut également gérer le désenchantement des citoyens et des fonctionnaires, la perte du caractère digne qu'encourt partiellement la mission politique.

Posons-nous la question de savoir si nous avons changé, changeons, ou changerons le vocabulaire que nous employons pour, en fait, parler de la même chose : la mise au défi permanent de la démocratie qui l'admet par essence. En mai 68, il était question de jeunes citoyens critiques vis-à-vis du modèle de société que leurs aînés leur laissaient en héritage. Ils proposaient des alternatives qui ont été – certes partiellement – mises en œuvre sous l'élan du féminisme, de l'environnementalisme, du pacifisme, etc. À la fin du XX^e siècle, il était question de citoyens critiques à l'égard du fonctionnement des institutions davantage qu'à l'adresse de la démocratie elle-même (Norris 1999). La démocratie participative (et délibérative) a été proposée comme alternative au déficit de représentativité. Vingt ans plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui, « les bonnes intentions et l'humanisme ne semblent [...] pas suffisants pour faire de la participation un vecteur d'émancipation » (Talpin 2016 : 270).

C'est donc de manière continue – oserions-nous dire persévérante ? – qu'il convient de réenchanter la démocratie et la fabrique des politiques publiques. Comment ? L'intelligence collective et le travail collaboratif sont deux clés essentielles que le XXI^e siècle remet à l'ordre du jour. Parmi les signes précurseurs qui réenchangent, des jeunes générations collaborent dans cette optique un peu partout à travers le monde et, c'est une conclusion d'enquête statistique⁵¹, le pessimisme fléchit un peu, un retour de confiance s'amorce au sein des jeunes générations. Les tendances restent à confirmer. À l'avenir, c'est sur le plan collectif que la capacité de tous à réenchanter la démocratie et les politiques publiques reste déterminante.

RÉFÉRENCES

Arnstein, Sherry R. (1969) « A ladder of citizen participation ». *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, p. 216-224.

51. Sciences Po, « Baromètre de la confiance politique, vague 9 », *op. cit.*

- Balzacq, Thierry, Pierre Baudewyns, Jérôme Jamin, Vincent Legrand, Olivier Paye et Nathalie Schiffino (2014) *Fondements de science politique*. Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- Bobbio, Luigi et Patrice Melé (2015) « Les relations paradoxales entre conflit et participation ». *Participations*, vol. 3, n° 13, p. 7-33.
- Chambers, Simone (2004) « Behind Closed Doors: Publicity, Secrecy, and the Quality of Deliberation ». *The Journal of Political Philosophy*, vol. 12, n° 4, p. 389-410.
- Dahl, Robert (1973) *L'analyse politique contemporaine*. Paris, Laffont.
- Easton, David (1953) *The Political System: An Inquiry into the State of Political Science*. New York, Alfred A. Knopf [traduction française *L'analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974].
- Fung, Archon (2006) « Varieties of Participation in Complex Governance ». *Public Administration Review*, numéro spécial, décembre, p. 66-75.
- Goupy, Marie et Sébastien Roman (2015) « Usages et mésusages du conflit dans la démocratie ». *Astérian* 13, en ligne [<http://journals.openedition.org/asterion/2592>].
- Kuhn, Thomas S. (1972 [1962]) *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion.
- Jacquet, Vincent, Nathalie Schiffino, Min Reuchamps et Delphine Latinis (2015) « Union sacrée ou union forcée? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif ». *Participations*, vol. 3, n° 13, p. 171-203.
- Jacob, Steve et Nathalie Schiffino (2007) « Les politiques du risque ». *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, p. 19-26.
- Jacqy, Émilie et Nathalie Schiffino (2017) « Langue de bois, citoyens et post-démocratie ». *La Revue Nouvelle*, vol. 72, n° 8, p. 83-92.
- Jobert, Bruno et Pierre Muller (1987) *L'État en action*. Paris, Presses universitaires de France.
- Lerner, Daniel et Harold Dwight Laswell (1951) *The policy sciences*. Palo Alto, Stanford University Press.
- Lowi, Theodore J. (1972) « Four Systems of Policy, Politics, and Choice ». *Public Administration Review*, vol. 32, n° 4, p. 298-310.
- Manin, Bernard (1996). *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
- Norris, Pippa (1999) « Introduction: The Growth of Critical Citizens ». Dans Pippa Norris (dir.), *Critical Citizens: Global Support for Democratic Government*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-27.
- O'Miel, Julien (2018) « Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile? » *Participations*, vol. 3, n° 19, p. 221-242.
- Papadopoulos, Yannis (2013) *Democracy in crisis? Politics, governance and policy*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Pateman, Carole (1970) *Participation and Democratic Theory*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Pelletier, Réjean et Jérôme Couture (2011) « La confiance dans les partis au Québec et au Canada. Un Québec distinct? » Dans Réjean Pelletier (dir.), *Les partis politiques québécois*



- dans la tourmente. Mieux comprendre et évaluer leur rôle*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 225-248.
- Przeworski, Adam, Susan C. Stokes et Bernard Manin (1999) *Democracy, Accountability, and Representation*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Rambaud, Elsa (2017) « La "petite" critique, la "grande" et "la" révolution. Pour une acception non normative de la critique ». *Revue française de science politique*, vol. 3, n° 67, p. 469-495.
- René, Jean-François, Manon Champagne et Suzanne Mongeau (2013). « Allier recherche et participation citoyenne. Enjeux, défis et conditions de réalisation ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 2, p. 25-34.
- Rosanvallon, Pierre (2015) *Le bon gouvernement*. Paris, Le Seuil.
- Scharpf, Fritz (2000) *Gouverner l'Europe*. Paris, Presses de Science Po.
- Schmidt, Vivien A. (2013) « Democracy and Legitimacy in the European Union Revisited: Input, Output and "Throughput" ». *Political Studies*, n° 61, p. 2-22.
- Schneider, Anne et Helen Ingram (1993) « Social Construction of Target Populations: Implications for Politics and Policy ». *The American Political Science Review*, vol. 87, n° 2, p. 334-347.
- Sintomer, Yves (2016) « Les futurs de la démocratie au XXI^e siècle ». *Raison publique*, vol. 20, n° 1, p. 175-191.
- Talpin, Julien (2016) « Légitimer les inégalités. De la démocratie participative en Amérique ». *Participations*, vol. 1, n° 14, p. 265-282.